



LES VOYAGES
La Libre

FINLANDE

Échappée nordique d'Helsinki à Espoo

La Libre Découverte

Du 7 au 11 septembre 2026



Preference

ÉCHAPPÉE NORDIQUE D'HELSINKI À ESPOO

Capitale du pays le plus heureux du monde, Helsinki s'impose aujourd'hui comme la destination la plus durable au monde, selon le Global Destination Sustainability Index. Compacte, fluide et pensée pour le bien-être de ses habitants, la ville conjugue design contemporain, architecture lumineuse et nature omniprésente, entre parcs, forêts et archipel baltique.

Ce programme a été imaginé comme une immersion complète dans cet art de vivre finlandais : découverte culturelle d'Helsinki, exploration de ses lieux emblématiques et de sa scène créative, puis parenthèse en pleine nature au cœur du parc national de Nuuksio, où forêts, lacs et traditions nordiques invitent à ralentir. L'expérience se prolonge enfin sur l'eau, lors d'une croisière dans l'archipel, pour saisir la beauté maritime qui façonne l'identité finlandaise. Un voyage équilibré, responsable et inspirant, où ville, forêt et mer se répondent en harmonie.

LES POINTS FORTS DE CE VOYAGE

EXPERIENCE UNIQUE

Une expérience unique qui combine la découverte culturelle d'Helsinki, l'immersion en pleine nature finlandaise et une traversée maritime offrant un panorama complet entre ville, forêt et mer

SAISON

Une période idéale pour découvrir le pays, marquée par de longues journées de lumière

ACCOMPAGNEMENT

L'accompagnement professionnel de Bruxelles à Bruxelles par La Libre / Preference

VISITES

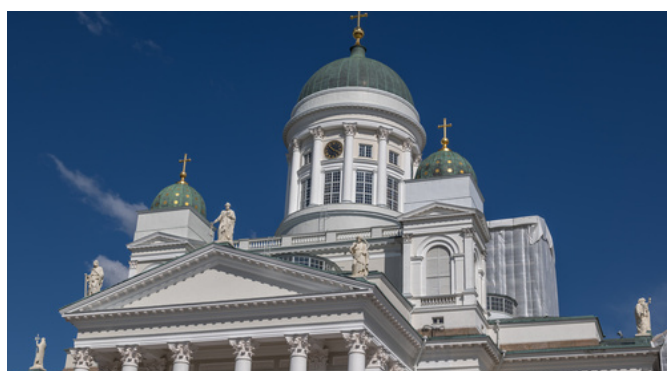
La découverte de la destination touristique la plus durable au monde

LOGEMENT

Des hôtels de qualité soigneusement sélectionnés

PRIX PRESTO

Un prix préférentiel (-155 €) pour toute inscription avant le 30/04 soit : 2.995 € par personne



CARTOGRAPHIE



VOTRE PROGRAMME

LUNDI 7 SEPTEMBRE

BRUXELLES ✈ HELSINKI

En fin de matinée, envol de Bruxelles-Zaventem à destination d'Helsinki avec un **vol direct** à bord de la compagnie aérienne Finnair.

Arrivée à Helsinki dans le courant de l'après-midi, accueil par notre guide local francophone.

Découverte pédestre de la ville d'Helsinki.

Cette découverte pédestre met en lumière plusieurs lieux emblématiques du centre d'Helsinki.

*Le **parc de l'Esplanade** offre une parenthèse élégante au cœur de la ville : inaugurée en 1818, cette longue allée fut pensée comme un véritable salon à ciel ouvert, bordé de cafés historiques et d'édifices raffinés.*

*En bord de mer, l'**Allas seapool** illustre la tradition finlandaise du bien-être, mêlant bassins extérieurs et vues sur la Baltique, dans la continuité des rituels de sauna pratiqués depuis des générations.*

*La **Place du Sénat** complète l'ensemble avec son architecture néoclassique conçue au début des années 1800 par Carl Ludvig Engel. La **cathédrale luthérienne**, achevée en 1852, domine l'esplanade de sa silhouette immaculée, devenue l'un des symboles les plus reconnaissables d'Helsinki.*

Installation à l'hôtel **Lilla Roberts 4*** (2 nuits).

Dîner et nuit à l'hôtel.





MARDI 8 SEPTEMBRE HELSINKI

Petit déjeuner à l'hôtel.

Le matin, visite du **Finlandia Hall**, un centre de congrès, de musique et d'événements unique situé en plein cœur d'Helsinki.

Conçu par le célèbre architecte finlandais Alvar Aalto, Finlandia Hall a accueilli au fil des années de nombreux sommets et congrès internationaux de haut niveau. Icône du design nordique, le bâtiment séduit par son architecture moderniste, sa luminosité remarquable et son acoustique exceptionnelle. Ses espaces modulables permettent d'organiser des événements de 10 à 1 700 personnes, dans un cadre élégant offrant une vue privilégiée sur la baie de Töölönlahti et le parc environnant.

Ensuite, découverte de la **bibliothèque Oodi**, l'un des symboles contemporains d'Helsinki.

Inaugurée en 2018, la bibliothèque Oodi a été pensée comme un véritable « salon urbain », mêlant espaces culturels, zones de détente et services innovants. Son architecture contemporaine crée une atmosphère ouverte et chaleureuse, et elle accueille chaque année des milliers de visiteurs. L'édifice propose des espaces polyvalents, des studios créatifs, ainsi qu'un vaste panorama sur la ville depuis son impressionnante terrasse.

Continuation vers l'**église Temppeliaukio**, aussi connue sous le nom de "l'église de pierre".

Creusée directement dans la roche, l'église Temppeliaukio est l'un des sites les plus étonnants d'Helsinki. Son espace circulaire baigné de lumière et son acoustique remarquable en font un lieu à la fois architectural et musicalement unique.

Déjeuner libre.

Dans l'après-midi, visite du **musée Ateneum**, le grand musée national.

Situé face à la gare centrale, Ateneum est le musée d'art classique le plus emblématique de Finlande. Ses collections retracent l'histoire artistique du pays, des grands maîtres du 19^e siècle aux œuvres fondatrices du début du 20^e siècle. Les salles lumineuses mettent en valeur des pièces incontournables, offrant une immersion raffinée dans le patrimoine culturel national. Une visite idéale pour saisir l'âme artistique d'Helsinki.

Ensuite, découverte du **musée d'art d'Helsinki (HAM)**, musée dédié à la création contemporaine finlandaise et internationale.

Ce musée se distingue par son approche ouverte de l'art, mêlant installations immersives, œuvres iconiques et une partie de la vaste collection d'art public d'Helsinki. Un lieu vivant qui reflète l'énergie créative de la ville et offre un regard résolument moderne sur la scène artistique actuelle.

Dîner dans un restaurant local. Nuitée à l'hôtel.

MERCREDI 9 SEPTEMBRE

HELSINKI – ESPOO

Petit déjeuner à l'hôtel et check-out.

La matinée sera dédiée à la visite de **l'île de Suomenlinna, classée au patrimoine mondial de l'UNESCO.**

Le musée principal de Suomenlinna retrace plus de 260 ans d'histoire de la forteresse à travers une exposition permanente mêlant objets archéologiques, outils, armes et dispositifs interactifs. À l'étage, une section présente les travaux de restauration ainsi que des expositions temporaires. La forteresse de Suomenlinna offre ici une introduction idéale à son histoire et à son importance stratégique.

Déjeuner libre.

Dans l'après-midi, route vers la ville d'**Espoo**.

Découverte du **musée EMMA**, le musée d'art moderne d'Espoo.

Le musée EMMA présente plusieurs collections majeures :

La collection du musée, qui réunit des œuvres modernes et contemporaines finlandaises et internationales ;

La collection de la Fondation Saastamoinen, l'une des plus importantes du pays pour l'art contemporain ;

Et la collection de la Fondation Tapio Wirkkala Rut Bryk, dédiée au design et aux arts décoratifs de ce couple emblématique.

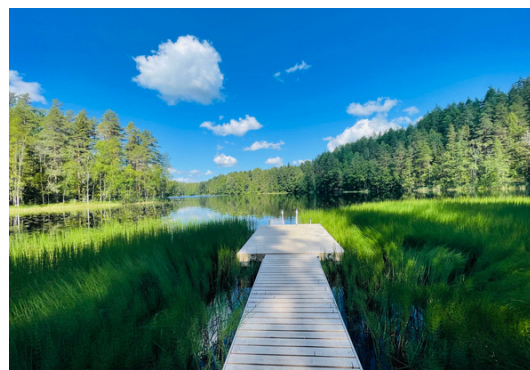
Le musée développe également une collection pédagogique, l'Art Pack, utilisée lors d'ateliers, de projets artistiques et de visites guidées.

L'ensemble offre une approche ouverte et inspirante de la création contemporaine.

Installation à l'hôtel **Haltia Lake Lodge 4*** (2 nuits), situé en lisière du parc national de Nuuksio.

Dîner et nuit à l'hôtel.





JEUDI 10 SEPTEMBRE

ESPOO

Petit déjeuner à l'hôtel.

Le matin, départ pour une **balade nature sur les sentiers forestiers du parc national de Nuuksio**.

Le parcours suit des chemins confortables et bien entretenus, au cœur d'une forêt calme ponctuée de lacs et de rochers arrondis. L'allure reste tranquille, avec un itinéraire pensé pour profiter du paysage, dans une atmosphère paisible et lumineuse typique des forêts finlandaises.

La balade se termine au **centre Haltia de la nature finlandaise**.

Haltia est un centre moderne entièrement construit en bois, dédié à la découverte de la nature finlandaise. Il présente plusieurs expositions immersives qui mettent en valeur la diversité des paysages du pays. La visite inclut un audioguide permettant d'explorer les espaces à son rythme.

Le centre dispose également d'un auditorium contemporain de 200 places, doté d'une grande baie vitrée ouverte sur la nature.

Déjeuner libre.

Dans l'après-midi, promenade à travers le parc national qui permet de rejoindre une **ferme de rennes** située à proximité. Cette étape permet de découvrir le quotidien de ces animaux emblématiques du Grand Nord et d'en apprendre davantage sur leur mode de vie.

Dîner d'adieu.

Nuitée à l'hôtel.

VENDREDI 11 SEPTEMBRE

ESPOO - HELSKINKI ✈ BRUXELLES

Petit déjeuner à l'hôtel et check-out.

Transfert vers Helsinki et visite de la **Place du marché** et de la **Halle du marché**.

La Place du Marché et la Halle du Marché forment l'ensemble le plus vivant d'Helsinki. Entre stands en plein air et produits locaux sous la halle historique, c'est l'endroit idéal pour découvrir l'ambiance maritime de la ville et ses spécialités finlandaises.

Ensuite, **embarquement à bord du m/s Helsinki Royal Line pour une croisière** à la découverte des magnifiques paysages côtiers d'Helsinki.

Déjeuner sur le bateau.

Dans l'après-midi, transfert vers l'aéroport pour les formalités d'enregistrement et **vol direct** vers Bruxelles.

Arrivée à Bruxelles en début de soirée.

– FIN DE VOTRE SEJOUR –



HEBERGEMENTS

HÔTEL LILLA ROBERTS 4* - HELSINKI

NOMBRE DE NUITÉES : 2

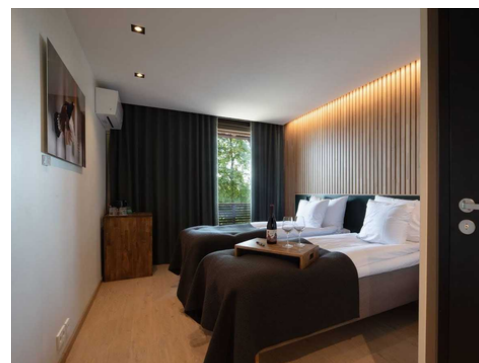
Situé dans le centre-ville d'Helsinki, l'hôtel Lilla Roberts séduit avec son style Art déco. Ses chambres offrent un confort moderne dans une ambiance calme et accueillante. L'hôtel dispose également d'un bar-lounge convivial et d'un lobby élégant, parfaits pour faire une pause en plein cœur d'Helsinki.



HALTIA LAKE LODGE 4* - ESPOO

NOMBRE DE NUITÉES : 2

Niché en lisière du parc national de Nuuksio, le Haltia Lake Lodge offre un cadre paisible où la forêt et les lacs rythment le séjour. Ses chambres chaleureuses invitent à ralentir, avec la nature finlandaise littéralement aux portes de l'hôtel.



REMARQUES IMPORTANTES

Pour participer à ce voyage, les citoyens belges doivent être en possession d'une **carte d'identité en cours de validité**. Pour les autres nationalités, veuillez consulter les ambassades.

Aucune vaccination n'est obligatoire pour participer à ce voyage. N'hésitez cependant pas à contacter votre médecin pour connaître ses éventuelles recommandations particulières.

Certaines visites se font à pied et demandent donc une aisance de mobilité, notamment lors de la journée au parc national de Nuuksio.

L'ordre des visites pourrait être modifié si besoin et adapté en fonction des normes en vigueur au moment du voyage pour le bon déroulement de celui-ci, en fonction des restrictions éventuelles, des conseils du guide, des modifications des compagnies aériennes, des aléas du trafic, etc.

Les photos sont présentées à titre illustratif et sont non contractuelles.

LE PRIX

SUR BASE DE MINIMUM 15 PARTICIPANTS

☐ PRESTO JUSQU'AU 30/04	PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE :	2.995 €
☐ A PARTIR DU 01/05	PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE :	3.150 €
☐ LE SUPPLEMENT SINGLE :	495 €	

CE PRIX COMPREND

-  Les vols internationaux directs avec la compagnie aérienne Finnair en classe économique
-  Les taxes aériennes (sous réserve de modifications, à ce jour +/- 60 €)
-  Les transferts en véhicules climatisés
-  Le logement et les petits déjeuners dans les hôtels mentionnés ou similaires
-  La demi-pension (restaurants locaux et hôtels – eau comprise) du dîner du lundi 7/09 au petit déjeuner du vendredi 11/09
-  Le déjeuner du vendredi 11/09 sur le bateau
-  Toutes les visites et excursions mentionnées au programme
-  Les services de guides locaux parlant français sur chaque île
-  L'accompagnement professionnel de Bruxelles à Bruxelles par La Libre / Preference
-  La prime du Fonds de Garantie
-  La TVA d'application

CE PRIX NE COMPREND PAS

-  Les boissons (hors eau), les différents pourboires et les dépenses personnelles
-  Les assurances
-  Les droits de photos et de vidéo sur les sites
-  Les déjeuners du lundi 7/09 au jeudi 10/09
-  Les éventuelles modifications de taxes aériennes

Les prix sont calculés de bonne foi sur base des tarifs et de la TVA en date 18/03/2026

INSCRIPTION AU VOYAGE A FORFAIT: ÉCHAPPÉE NORDIQUE D'HELSINKI À ESPOO LA LIBRE DÉCOUVERTE - DU 7 AU 11 SEPTEMBRE 2026

Je, soussigné (e),

NOM : _____ PRENOM : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ LOCALITE : _____

TELEPHONE : _____ GSM 1 : _____ GSM 2 : _____

ADRESSE E-MAIL (PASSAGER 1) : _____

ADRESSE E-MAIL (PASSAGER 2) : _____

RESERVE _____ PLACE (S) POUR LE VOYAGE EN REFERENCE

DONNEES PASSAGER N°1 (en lettres capitales telles que mentionnées sur le document d'identité)

NOM : _____ PRENOM : _____ M./ Mme / Melle (barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : _____ NATIONALITE : _____

N° DE CARTE D'IDENTITE : _____

DATE D'EMISSION : _____ DATE D'EXPIRATION : _____

DONNEES PASSAGER N°2 (en lettres capitales telles que mentionnées sur le document d'identité)

NOM : _____ PRENOM : _____ M./ Mme / Melle (barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : _____ NATIONALITE : _____

N° DE CARTE D'IDENTITE : _____

DATE D'EMISSION : _____ DATE D'EXPIRATION : _____

TYPE DE CHAMBRE: ☐ DOUBLE (1 LIT) ☐ TWIN (2 LITS) ☐ DOUBLE (à partager) ☐ SINGLE

LE PRIX*

☐ PRESTO JUSQU'AU 30/04 PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE : 2.995 €

☐ A PARTIR DU 01/05 PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE : 3.150 €

☐ LE SUPPLEMENT SINGLE : 495 €

*Taxes aériennes incluses - sous réserve de modification par la compagnie aérienne jusqu'à l'émission des billets

INSCRIPTION AU VOYAGE A FORFAIT : ÉCHAPPÉE NORDIQUE D'HELSINKI À ESPOO LA LIBRE DÉCOUVERTE — DU 7 AU 11 SEPTEMBRE 2026

OPTION : ASSURANCE (XPLORASSUR)

☐ JE SOUHAITE SOUSCRIRE A L'ASSURANCE :

☐ **ANNULATION (hors Covid)**

Prime de 4% sur l'ensemble de mon dossier

☐ **MULTIRISQUE ÉPIDÉMIES** (annulation + bagages + assistance rapatriement + épidémies dont Covid)

Prime de 5,76% sur l'ensemble de mon dossier

☐ **ASSISTANCE PLUS** (bagages + assistance rapatriement)

Prime de 2% sur l'ensemble de mon dossier

☐ **COMPLÉMENTAIRE CARTE BANCAIRE*** (annulation + bagages + assistance rapatriement)

Prime de 2,90% sur l'ensemble de mon dossier

*UNIQUEMENT VALABLE POUR LES CARTES GOLD MASTERCARD ET VISA PREMIER, DÉLIVRÉES PAR UNE BANQUE BELGE, FRANÇAISE OU SUISSE.
TOUT AUTRE TYPE DE CARTE BANCAIRE EST EXCLU.

☐ JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

PAIEMENT

UN ACOMPTE DE 30% est payable à la réservation.

Si vous souscrivez à l'assurance, merci de bien vouloir ajouter le montant total de la prime d'assurance aux 30% d'acompte.

Le solde du dossier est payable au plus tard pour le : **7 août 2026**

Compte bancaire KBC au nom de Travel Team Consult And Representative SA

IBAN : BE92 7440 6349 9223

SWIFT/BIC : KREDBEBB

REFERENCE : Helsinki - D.4041

En cas de paiement par carte de crédit, seules les cartes VISA et MASTERCARD sont acceptées.

Par la présente, je souscris un contrat de voyage à forfait selon les conditions particulières de vente de Travel Team Consult & Représentative S.A. (ci-joint) et selon les conditions générales de vente de la commission de litiges voyages à forfait (disponible à la demande avec le formulaire d'information standard B).

En cas de souscription à l'assurance, je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales et particulières du contrat.

J'autorise Preference - Travel Team consult & représentative S.A. à utiliser mes données personnelles du présent formulaire pour le bon suivi de mon inscription au voyage et j'accepte d'être tenu informé des différents produits ou promotions par email et/ou par poste.

Fait à _____, le _____

SIGNATURE POUR ACCORD :

A renvoyer chez :

Preference - Travel Team (Lic. A 1652)

Rue des Francs 79, boîte 4 - 1040 Bruxelles

Lundi au vendredi : 9h - 17h (sur rendez-vous)

Tel : 02/647 30 00

info@preference.be | www.preference.be

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTES DE VOYAGES A FORFAIT DE TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE S.A – PREFERENCE

La loi du 1^{er} décembre 2017, régissant le contrat de voyages à forfait, est d'application pour les présentes conditions particulière de vente. Dans le présent texte, TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE, S.A. est appelé « l'organisateur » et le client est appelé « voyageur ».

1. CONTRAT DE VOYAGES A FORFAIT: INFORMATIONS PAR L'ORGANISATEUR

Les offres de voyages de l'organisateur sont rédigées de bonne foi en fonction des données disponibles lors de la rédaction. L'organisateur se réserve le droit de corriger les erreurs matérielles manifestes dans les informations fournies. Il y a acceptation explicite par les parties pour spécifier que les informations précontractuelles peuvent être modifiées avant la conclusion du contrat. Les informations données par téléphone par les préposés de l'organisateur sont toujours données sous réserve.

2. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

A l'acceptation par le voyageur du contrat de voyage, un acompte de minimum 30% du prix du voyage total sera demandé au voyageur.

En fonction du montant et/ou de la nature du voyage, un second acompte pourra être demandé par l'organisateur. Le solde sera payable au plus tard 30 jours avant le départ du voyage. Les documents de voyage ne seront délivrés qu'après règlement du solde du prix total du voyage.

3. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR

Le voyageur peut résilier le contrat de voyage à tout moment avant le début du voyage à forfait sous réserve de payer à l'organisateur des frais de résiliation fixés forfaitairement comme suit :

Jusqu'à 90 jours avant le départ :	30 % du prix total du voyage
De 89 à 60 jours avant le départ :	50 % du prix total du voyage
De 59 à 31 jours avant le départ :	75 % du prix total du voyage
De 30 à 0 jours avant le départ :	le prix total du voyage

L'annonce de cette résiliation par le voyageur doit parvenir à l'organisateur par lettre recommandée ou par email et prend effet le jour même ou le premier jour ouvrable suivant la date de l'annonce, compte tenu des horaires de bureau de l'organisateur (du lundi au vendredi, jours fériés exclus) en ce qui concerne la détermination de date de résiliation. Lorsque le voyage a débuté, il n'y a plus aucun remboursement possible. Tout voyage interrompu ou abrégé pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

4. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur de voyage peut résilier le contrat de voyage à forfait si le nombre de personnes inscrites pour le voyage à forfait est inférieur au nombre indiqué dans le contrat. Dans ce cas, l'organisateur se doit de notifier la résiliation du contrat au voyageur, au plus tard vingt jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de plus de six jours ou dans le délai de sept jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de deux à six jours.

5. MODIFICATIONS DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur se réserve le droit d'effectuer des modifications mineures au contrat de voyage dans les limites fixées dans l'article 24 al. 2 et 3 de ladite loi. Conformément aux articles 19 à 23 de la loi relative à la vente de voyages à forfait publiée le 1/12/2017, l'organisateur se réserve le droit de modifier à la hausse ou à la baisse les prix du contrat, après sa conclusion et dans les modalités prévues par ladite loi.

En ce qui concerne des modifications significatives apportées par l'organisateur, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

6. CESSIION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR A UN TIERS

En ce qui concerne la cession du contrat de voyageur par le voyageur à un tiers, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

7. CARNET DE VOYAGE

Ce document final avant le départ du voyage fait partie intégrante du contrat de voyage. Il contient les dernières mises-à-jour des informations du voyage sauf informations communiquées en toute dernière minute provenant d'une source extérieure à l'organisateur.

Dans ce carnet figureront le nom et le n° de téléphone du responsable auquel le voyageur se référera en cas de problème et/ou de non-conformité.

Le voyageur sera tenu d'accepter que l'ordre dans lequel se dérouleront les visites peut changer par rapport au texte du carnet selon le conseil avisé du guide, au courant des circonstances locales l'exigeant éventuellement.

En ce qui concerne l'hébergement au cours des circuits organisés, sauf indication contraire, les chambres sont réservées en catégorie standard dans les hôtels mentionnés ou similaires. L'organisateur ne peut être tenu responsable d'éventuels inconvénients rencontrés concernant la chambre ou inhérents à la gestion hôtelière de l'établissement choisi. L'organisateur ou son délégué veilleront toutefois toujours à transmettre les demandes spécifiques au préalable et à solutionner les problèmes éventuellement rencontrés lors du séjour.

8. DOCUMENTS DE VOYAGE

Le voyageur doit, au départ du voyage, être en possession des documents nécessaires pour le voyage : passeport en état de validité, carte d'identité en cours de validité, visa, carte de vaccination si nécessaire. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de cette sorte de manquement éventuel.

9. HORAIRES DE VOLS ET SIEGES DANS L'AVION

Les horaires de vols sont communiqués sous réserve de changement par la compagnie aérienne opérant. L'organisateur, recevant du voyageur la demande de pré-réservation de place spécifique dans l'avion, ne peut la garantir formellement. La plupart des compagnies aériennes ne confirment jamais la pré-réservation de sièges dans l'avion et se réservent le droit de modifier toute pré-réservation de sièges à tout moment et sans préavis.

10. CONSCIENCE DES RISQUES

Le voyageur participant à un voyage de groupe doit être conscient, en fonction des informations fournies par l'organisateur, qu'un circuit peut comporter certains dangers dus au hasard mais aussi aux modes de déplacement, à la nature imprévisible, au relief escarpé ou à l'isolement de certaines contrées, aux maladies tropicales, au climat changeant etc. sans que cette liste ne soit exhaustive. Le voyageur a l'obligation de s'informer sur les conditions de santé de la destination.

11. PLAINTES ET LITIGES

Tout litige porté à la connaissance de l'organisateur, par lettre recommandée ou par email dans les 15 jours du retour et ne pouvant être tranché à l'amiable entre parties, sera soumis à la Commission de litiges Voyage ou, si c'est la volonté du voyageur, soumis au tribunal compétent de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles de rôle linguistique français.

12. ASSURANCE CONTRE L'INSOLVABILITE FINANCIERE

L'organisateur a souscrit une assurance couvrant ses clients contre sa propre insolvabilité financière auprès du Fonds de Garantie Voyages :

Assuré contre l'insolvabilité financière
par le Fonds de Garantie Voyages®
www.gfg.be

01/07/2018

Lic Cat A 1652



Assurance Voyage

Document d'information sur le produit d'assurance

Compagnies : Mutuaide Assistance, Agrément N°4021137 – Entreprises d'assurance agréées en France et régies par le Code des assurances français

Produit : INDIVIDUEL CONFORT Belgique N°5800

Mutuaide

Ce document est une présentation synthétique des principales caractéristiques du produit. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation pré contractuelle et contractuelle.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

INDIVIDUEL CONFORT Belgique est un contrat d'assurance destiné aux voyageurs dont l'objet est de couvrir les Assurés à l'occasion et au cours de leur voyage.



Qu'est-ce qui est assuré ?

L'assuré peut être couvert par l'une ou plusieurs des garanties suivantes selon la formule souscrite.

FORMULE « ANNULATION » :

✓ ANNULATION DE VOYAGE

Jusqu'à 20 000 € par personne

- Annulation maladie grave, accident corporel grave ou décès
- Annulation tout sauf
- Annulation toutes causes

FORMULE « ASSISTANCE PLUS » :

✓ BAGAGES

Jusqu'à 1 500 € par personne

✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT

- Rapatriement
- Frais médicaux
- Retour prématuré
- Prolongation du séjour
- Frais de recherche et de secours

✓ FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR

Jusqu'à 15 000 € par personne et 100 000 € par événement

✓ INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE

« Décès » Jusqu'à 15 000 € par personne

FORMULES « MULTIRISQUE » ET « COMPLEMENTAIRE CARTE BANCAIRE » :

✓ ANNULATION DE VOYAGE

✓ BAGAGES

✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT

✓ FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR

✓ INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE

FORMULE « MULTIRISQUE AVEC EXTENSION EPIDEMIE » :

✓ Ensemble des garanties de la Formule « MULTIRISQUE »

✓ ANNULATION DE VOYAGE

- Annulation pour maladie grave suite à épidémie ou pandémie
- Annulation pour refus d'embarquement à l'aéroport, à la gare ferroviaire, à la gare routière ou portuaire de départ suite à prise de température
- Annulation en cas d'absence de vaccination contre le Covid 19

✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT

- Rapatriement (y compris en cas de maladie liée à une épidémie ou une pandémie)
- Téléconsultation avant départ
- Frais hôteliers suite à mise en quarantaine
- Soutien psychologique suite à mise en quarantaine
- Retour impossible
- Prise en charge d'un forfait téléphonique
- Valise de secours
- Garanties assistance complémentaire aux personnes en cas d'épidémie ou de pandémie



Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ Les conséquences de la défaillance de l'organisateur de voyage
- ✗ Les guerres civiles ou étrangères, les émeutes, actes de terrorisme, insurrections, mouvements populaires, rixes
- ✗ Les conséquences de la désintégration du noyau atomique ou toute irradiation provenant d'une source d'énergie présentant un caractère de radioactivité,
- ✗ Sauf dérogation : un tremblement de terre, une éruption volcanique, un raz de marée, une inondation ou un cataclysme naturel sauf dans le cadre des dispositions résultant de la Loi N°82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles,



Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

Les principales exclusions du contrat

- ! Les frais engagés sans l'accord préalable du Service Assistance,
- ! Les conséquences des états alcooliques et la consommation de drogues, de toute substance stupéfiante mentionnée au Code de la Santé Publique, de médicaments et traitements non prescrits par un médecin,
- ! Les maladies préexistantes diagnostiquées et/ou traitées ayant fait l'objet d'une hospitalisation dans les six mois précédant la demande d'assistance.

Le contrat comporte par ailleurs certaines restrictions

- ! Le contrat doit être souscrit le jour de la réservation du voyage ou, au plus tard, la veille du 1^{er} jour d'application du barème de frais d'annulation,
- ! Pour la garantie « Annulation de voyage », pour toute souscription postérieure à la date d'inscription au voyage, un délai de carence de 4 jours sera applicable à compter de la date de souscription du contrat.
- ! Pour les garanties Responsabilité civile à l'étranger et Individuelle Accident, l'assuré doit être domicilié en Europe ou Suisse.



Où suis-je couvert(e) ?

Les garanties s'appliquent dans le monde entier.



Quelles sont mes obligations ?

- A la souscription du contrat

L'Assuré est tenu de régler la cotisation.

L'Assuré est tenu de répondre exactement aux questions posées par l'Assureur notamment dans le formulaire de déclaration lui permettant d'apprécier les risques pris en charge.

- En cas de sinistre

- Au titre des garanties d'assurance, l'Assuré doit déclarer son sinistre dans les 5 jours ouvrés à partir du moment où il a connaissance du sinistre.

- Au titre des prestations d'assistance, l'Assuré doit contacter le plateau d'assistance et obtenir son accord préalable avant de prendre toute initiative ou d'engager toute dépense.

Dans tous les cas, l'Assuré est tenu de fournir à l'Assureur toutes pièces et documents justificatifs nécessaires à la mise en œuvre des garanties d'assurance et des prestations d'assistance prévues au contrat.



Quand et comment effectuer les paiements ?

La cotisation est payable à la souscription du contrat, par tout moyen de paiement accepté par l'agence de voyage.



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

Début de la couverture

Les garanties « Annulation de voyage » prennent effet le jour de la souscription du présent contrat.

Toutes les autres garanties prennent effet le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Droit de renonciation

Conformément à l'article L112-10 du Code des Assurances, l'Assuré qui souscrit à des fins non professionnelles un contrat d'assurance, s'il justifie d'une garantie antérieure pour l'un des risques couverts par ce nouveau contrat, peut renoncer à ce nouveau contrat, sans frais ni pénalités, tant qu'il n'a pas été intégralement exécuté ou que l'Assuré n'a fait intervenir aucune garantie, et dans la limite d'un délai de quatorze jours calendaires à compter de la conclusion du nouveau contrat.

Fin de la couverture

Les garanties « Annulation de voyage » expirent le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Toutes les autres garanties expirent le dernier jour du voyage (lieu de dispersion du groupe), avec une durée maximale de 90 jours consécutifs.



Comment puis-je résilier le contrat ?

La résiliation du contrat n'est pas autorisée.